

## COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION (CPPNI) 18 SEPTEMBRE 2019

**L**a paritaire qui devait porter sur la formation professionnelle s'est transformée en journée débat sur les pratiques des représentants patronaux. Le climat délétère et les pressions qui existent au sein de France Chimie poussent des salariés à quitter le navire. Dernière en date, une salariée qui portait l'historique des négociations, notamment sur la transposition de notre Convention Collective. (déclaration intersyndicale au verso).

A ce stade, c'est à se demander s'il ne s'agit pas d'une manœuvre délibérée des représentants patronaux. Nous faisons d'ores et déjà le constat que plusieurs entreprises s'appuient sur ce vide juridique pour négocier des accords au rabais, ou en dénoncer au prétexte que la transposition de la CCNIC est suspendue pour une durée indéterminée.

Depuis plus de deux ans, la FNIC-CGT et d'autres Organisations Syndicales demandent la reprise des négociations sur la transposition de notre Convention Collective (CCNIC).

En effet, seule la CCNIC est en mesure de borner la transposition des DP, CE et CHSCT aux CSE/CSSCT. Elle seule permet d'encadrer la structure des salaires minimums hiérarchiques.

Que ce soit pour permettre aux entreprises d'organiser toujours mieux le dumping social, ou bien par défaut de compétences, France Chimie et les fédérations patronales associées portent l'entière responsabilité de ces errances.

Aujourd'hui encore, les représentants patronaux ont fait la démonstration de leur volonté de nuire en refusant systématiquement les sujets avancés par les Organisations Syndicales, même s'ils s'en sont défendus par quelques effets d'annonce...

Les quatre Organisations Syndicales ont fait la proposition de mettre les points suivants à l'ordre du jour de la prochaine réunion paritaire :

- Etat des lieux des travaux sur la transposition de la CCNIC
- Définition des thèmes de l'agenda social 2020

Face au refus en bloc des représentants patronaux, l'ouverture de négociations sur l'alternance, sujet cher au cœur des représentants patronaux, n'a pu se faire. Lorsqu'il s'agit de récupérer l'argent destiné à la formation professionnelle des salariés, on comprend mieux l'urgence des patrons à négocier...

**C'est un nouveau constat d'échec face à des représentants patronaux suffisants et sans concession. Leur seule priorité réside dans la négociation d'accords permettant de précariser l'emploi, de légaliser le dumping social et de permettre aux employeurs de récupérer toujours plus d'exonérations ou de contributions.**

**En conclusion, les représentants patronaux fixent leur dévolu sur les emplois précaires que sont les alternants et refusent de pérenniser les garanties salariales pour plus de 220 000 salariés de la branche. Pour la CGT, ce n'est pas cette voie qui rendra notre branche « attractive ».**

**IL EST IMPÉRATIF DE SE MOBILISER  
POUR FAIRE ENTENDRE  
AU PATRONAT NOS REVENDICATIONS  
LÉGITIMES EN MATIÈRE DE  
RÉMUNÉRATION  
CONDITIONS DE TRAVAIL,  
ET PROTECTION SOCIALE.**



Paris, le 18 septembre 2019

L'ensemble des Organisations syndicales présentes aujourd'hui vous alerte sur le mal être des salariés de France Chimie.

Nous avons observé un turnover important des salariés et même si nous n'avons pas à nous immiscer dans la gestion de votre personnel, nous nous permettons d'intervenir dès lors que cela a une incidence sur le fonctionnement de cette instance.

En tant qu'Organisation Syndicale, nous sommes soucieux de la dégradation des conditions de travail au sein de France Chimie.

Notre mission est de soutenir tous les salariés y compris ceux de France Chimie.

Nous avons constaté une dérive dans le fonctionnement depuis le départ des personnes en charge de la formation et de l'organisation des jurys CQP.

Ce phénomène se poursuit dans le domaine juridique avec une diffusion d'une circulaire à destination de nos entreprises relative à un accord CPPNI signé en juin dernier, ce qui a eu un impact dans l'organisation des déplacements des délégués pour cette réunion.

Au-delà de cela, nous sommes inquiets sur le maintien des connaissances historiques de la branche et, en particulier, pour la réécriture de la CCNIC.

De ce fait, les Organisations Syndicales n'envisagent pas la poursuite de cette négociation et celles à venir.

En conséquence, nous vous demandons d'établir maintenant le planning et les thèmes des réunions à venir.